



Niederanven, le 3 septembre 2019

AVIS AU PUBLIC

(EAU/AUT/19/0857)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la société **CREOS Luxembourg S.A.** a adressé une demande d'autorisation portant sur la *gestion des eaux dans le cadre de la construction et l'exploitation d'un poste de transformation et de réparation 65/20 kV à Senningerberg, section E de Gréngewald* à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le dossier est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 3 septembre 2019 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre ff,

Jean Schiltz



pour le secrétaire empêché,
le secrétaire adjoint,

Laurent Schlammes



Niederanven, le 3 septembre 2019

Paul Hilgert
Agent municipal
Garde-Champêtre

AVIS AU PUBLIC

(3A/2019/2926/160)

Il est porté à la connaissance du public, que la société **BABYHOME Sarl.** a introduit auprès de l'Inspection du Travail et des Mines une demande d'autorisation relative à *la modification d'une crèche à Senningerberg, 5, rue Héienhaff.*

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier de demande et les plans sont déposés à la maison communale de Niederanven du 3 septembre 2019 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre ff,

Jean Schiltz



pour le secrétaire empêché,
le secrétaire adjoint,

Laurent Schlammes